



Il a créé en 1989 l'IES (Institut Européen des Juristes en Droit Social), qu'il a présidé jusqu'en 2008, avec l'ambition de favoriser les échanges au niveau européen, non seulement avec ses confrères, mais aussi avec les autres professionnels spécialistes du droit social. Il a organisé de multiples colloques à cet effet et des voyages d'études dans plusieurs capitales européennes.

Il a créé et animé au sein de l'ANDCP (actuellement ANDRH) pendant 10 ans (1986) 1996) un club de réflexion destiné aux DRH : le C3P (Club de Perfectionnement aux Pratiques Professionnelles. Il a été Maître de conférences associé à l'Université Paris XII de 1996 à 1999 pour des cours en DESS/Ressources humaines.

Il est intervenu régulièrement dans des universités (DJCE) et à l'ESSEC pour des formations en droit social et gestion des ressources humaines, ainsi que de droit social européen.

Il défend depuis de nombreuses années un certain concept du rôle des juristes qui doivent, selon lui, moins s'attacher à l'application des règles formelles qu'à créer un système de pensée afin de favoriser l'harmonisation entre les objectifs économiques et la finalité sociale de l'entreprise.

Il est l'auteur de « Du Droit d'Ingérence au devoir de tolérance » Ed. De l'Aube. Il a également rédigé de nombreux articles dans la presse spécialisée ainsi que des articles pour des ouvrages collectifs, tels que la collection dirigée par le Professeur PERETTI.

Hubert LANDIER

Docteur d'État es sciences économiques et diplômé de l'EHESS (ex EPHE)
Professeur émérite à l'Académie du travail et des relations sociales de la Fédération de Russie,
Membre du comité scientifique de l'Institut Psychanalyse et Management (IPM)
Secrétaire général du Centre international de recherches et d'études transdisciplinaires (CIRET).

Le Pr. Landier a réalisé plus de cent-cinquante audits et médiations dans des entreprises, grandes et petites, dans des ONG, grandes et petites, en France ainsi que dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine, ses interventions visant à détecter les sources de tensions, les « bugs » organisationnels et l'analyse des conflits entre personnes détentrices de pouvoir. Ses investigations ont abouti à la formulation académique du concept de « fantôme », qu'il a eu l'occasion de présenter dans différentes publications et lors de différents colloques.

CIPAS – Siège social : 1, quai de la Garonne – 75019 PARIS
Tél : Services administratifs/service formation +33 6 81 39 15 68
Mail contact.cipas@gmail.com Site WEB : www.cipas.world
Association Loi 1901 n° RNA : W751274001